

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 novembre 2020

N° 262/11/2020 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU DE CORBARIEU - RAPPORT D'ACTIVITE 2019

L'an deux mille vingt, le jeudi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Ardu, 82130 Lamothe-Capdeville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2020.

Présents Titulaires : 45

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Michel CORNILLE à Brigitte BAREGES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT à Nadine BOUVET.



**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Après analyse de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

- La Société VEOLIA Eau, située 4 avenue Fernand Belondrade à Montauban, est délégataire du service public d'eau potable de la Ville de Corbarieu, depuis le 1er juillet 2013 pour une durée de 7 ans s'achevant le 31 décembre 2020.
- C'est une délégation de gestion et d'exploitation du service, de « type affermage ». Cela veut dire que la Ville de Corbarieu conserve la gestion des investissements et infrastructures qu'elle met à disposition du délégataire ou « fermier », qui lui verse une redevance.
- La compétence eau potable a été transférée au Grand Montauban au 1er janvier 2020.

Partie 1 - Présentation générale de la délégation : caractéristiques

Couverture du service délégué :

- 1707 habitants desservis
- 719 abonnés
- Volume prélevé : 0 m3
- Volume produit : 0 m3
- Volume mis en distribution : 87 441 m3

Description des installations :

- 50 km de réseau

Coût du service :

- Prix global (y compris redevance Agence de l'Eau) pour un foyer type (120m3) : 2.72 € TTC/m3.

CORBARIEU Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2019	Montant Au 01/01/2020	N/N-1
Part délégataire			206,50	210,90	2,13%
Abonnement			56,44	57,60	2,06%
Consommation	120	1,2775	150,06	153,30	2,16%
Part syndicale			42,00	42,00	0,00%
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,1400	16,80	16,80	0,00%
Organismes publics			39,60	39,60	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Total € HT			304,90	309,30	1,44%
TVA			16,77	17,01	1,43%
Total TTC			321,67	326,31	1,44%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,68	2,72	1,49%

Partie 2 - Les comptes de la délégation

Le compte de résultat : charges et produits d'exploitation de l'année

Le tableau ci-dessous synthétise les comptes de la délégation :

LIBELLE	2018	2019	Ecart %
PRODUITS	202 219	217 547	7.58 %
Exploitation du service	127 608	136 502	
Collectivités et autres organismes publics	58 067	62 817	
Travaux attribués à titre exclusif	10 796	12 231	
Produits accessoires	4 849	5 997	
CHARGES	203 345	238 852	17.46 %
Personnel	31 033	30 394	
Achats d'eau	59 931	72 676	
Analyses	880	1 355	
Sous-traitance, matières et fournitures	24 445	22 436	
Impôts locaux et taxes	1 317	1 493	
Autres dépenses d'exploitation	9 063	28 722	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	234	1 383	
<i>engins et véhicules</i>	2 442	4 323	
<i>informatique</i>	2 295	3 039	
<i>assurances</i>	242	14 174	
<i>locaux</i>	1 820	2 169	
<i>autres</i>	2 930	3 692	
Contribution des services centraux et recherche	5 061	4 412	
Collectivités et autres organismes publics	58 067	62 817	
Charges relatives aux renouvellements	5 634	6 963	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	0	1 112	
<i>programme contractuel (renouvellements)</i>	2 722	2 860	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	2 912	2 990	
Charges relatives aux investissements	5 501	6 347	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	5 501	6 347	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	641	1 241	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 1 125	- 21 306	NS
RESULTAT	- 1 125	- 21 307	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

3/21/2020

- Résultat 2019 : en négatif par rapport à l'exercice 2018.

Partie 3 - La qualité du service

Les faits marquants :

- Eau conforme à 100 % aux limites de qualité sur les paramètres microbiologiques et physicochimique
- Rendement réseau de 89.3 %, l'indice linéaire de perte est de 0.71 m3/km/j. Cet indice est qualifié de « bon » selon les critères de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (réseau rural)

Les usagers du service délégué :

- 3 branchements créés
- 0 ml d'extension de réseaux
- 10 compteurs remplacés

Qualité de l'eau :

- Taux de conformité des prélèvements microbiologiques : 100 %
- Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques : 100 %
- Non conformités sur l'année : bactéries et spores sulfito-réducteurs/ bactéries coliformes / turbidité

Réclamations et contentieux :

- Aucune réclamation écrite

- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 15.30 u/1000 abonnés
- 1.35 % de taux d'impayés

Actions d'amélioration du service :

- Engager et clôturer la campagne de suppression des branchements en plomb.
- Engager le renouvellement de la conduite en amiante ciment en contrebas du chemin du Loup et du chemin de Foumezous.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 octobre 2020,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2020, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité 2019 relatif à la Délégation de Service Public Eau de Corbarieu, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

02 DEC. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

02 DEC. 2020

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2020

La Présidente,
Brigitte BAREGES

